COMPTE RENDU EXERCICE EVACUATION

Emetteur : Laurence PERRIER – CNPP, département Audit et Conseil

Date de l'exercice : 03/12/2015

- **Scénario :** évacuation déclenchée à 13h45 par action sur un déclencheur manuel, au bâtiment principal.

- **Bilan et constat :**
  - Evacuation immédiate,
  - Entrée de 2 camions et d'une voiture : l'accueil n'a pas l'information de l'évacuation en cours.
  - Départ d'un camion.
  - Des chargés d'évacuation sans brassard.
  - Les personnes à mobilité réduite sont prises en charge et sortent rapidement. L'un d'entre eux ne connait pas la signification de l'alarme.
  - Une personne dans la partie bureau (étage) termine une tâche avant d'évacuer.
  - Une personne prend son temps pour sortir en zone logistique (termine une tâche ?).
  - Des portes de bureau fermées à clés en évacuant.
  - Il a été signalé une zone (logistique) où il est nécessaire de renforcer le signal sonore.
  - Pas de recensement possible : les consignes ne sont pas claires (qui le fait, vers qui est remontée l'information, …), absence de liste pour le personnel, pas de gestion des visiteurs, des prestataires et des chauffeurs éventuellement présent.

- **Points forts :**
  - Délais d'évacuation : 3 minutes 40.
  - Contre appel rapide du télésurveilleur (1 minute).
  - Evacuation dans le calme.
  - Action des chargés d'évacuation.
  - Point de rassemblement au coin sud-ouest du bâtiment, bien positionné vis-à-vis des vents dominants qui sont de sud- ouest /ouest.

- **Points à améliorer :**
  - L'effectif ou la répartition des effectifs de chargés d'évacuation.

- Le Recensement au point de rassemblement, y compris en ce qui concerne les chauffeurs, les visiteurs et les prestataires.
- La connaissance des règles pour les chargés d'évacuation (besoin exprimé par les guides et serres file).

- **Synthèse des remarques et pistes d'amélioration**

1. **Recensement au point d'évacuation :** savoir si l'ensemble des présents est en sécurité est **une information cruciale**. Il est donc impératif de fiabiliser au maximum l'acquisition de cette information afin :
    - De porter secours au(x) éventuel(s) manquant(s).
    - De favoriser l'efficacité de l'intervention des sapeurs-pompiers.

    Dans la configuration actuelle et en l'absence d'un pointage strict, l'alternative peut venir d'une action efficace des serres files qui en passant dans tous les locaux, zones et recoins, permettront d'assurer que personne n'est restée en arrière. A minima, ils seront en mesure d'informer les sapeurs-pompiers des zones non inspectées : manque de temps, nécessité de revenir en arrière, lieux précis du sinistre (zone enfumée ou en flamme qu'il ne leur sera pas toujours possible d'inspecter).

    Un autre moyen de fiabiliser cette information est de disposer de listes :
    - Liste du personnel par « entité » d'évacuation,
    - Cahier des visiteurs et prestataires présents tenu par l'accueil,
    - Pour les chauffeurs : une liste est peut être contraignante à formaliser par écrit. A minima, une personne de la zone expédition/livraison doit être en mesure d'avoir la vision du nombre de chauffeurs présents et d'attester qu'ils sont bien au point de rassemblement. Ceci sous-entend qu'elle s'assurera de leur bonne évacuation.

    Il est nécessaire de désigner une personne pour récupérer le cahier des visiteurs et prestataires à l'accueil.

2. **Aménagement du point de rassemblement** :
    - Il doit être éclairé (nuit).
    - L'effectif est important, pour faciliter le recensement, organiser des zones de regroupement par « entité » (zonage à définir par l'entreprise). Le découpage retenu doit permettre à la personne chargée du recensement (chef de service, chef de secteur, …) de savoir rapidement et avec efficacité si son effectif sensé être présent l'est ou pas. En ce sens un recensement fait par la hiérarchie (niveau de proximité à définir) permet peut être plus facilement cette efficacité que s'il est réalisé par le chargé d'évacuation.
    - Les évacués ne doivent pas gêner ni être en danger du fait de la circulation des engins de sapeurs-pompiers.
    - Positionner une boite étanche avec les listes évoquées, des stylos, pour aider le comptage du personnel.

3. **Formation de chargés d'évacuation :**

   - Redéfinir les besoins en chargés d'évacuation en fonction d'un zonage leur évitant des retours en arrière.

   Si le nombre actuel est insuffisant et pour assurer le remplacement des personnes qui ont quitté l'entreprise ou ont changé de zone : en former de nouveaux. Afin de pallier le mouvement des effectifs, il sera peut être efficace de former plus de personnes que nécessaire, afin de constituer une « réserve ».

   - **Privilégier la notion de chargé d'évacuation** : ceci permet de la souplesse dans l'organisation et d'avoir des compétences qui se répartiront à l'instant T la tâche en fonction des effectifs présents (soit guide soit serre file).
   - **Privilégier le rôle de serre file** : dans la formation et afin de mettre l'accent sur l'efficacité de l'action d'inspection des locaux, on privilégiera plutôt l'effectif des serres files que celui des guides files.

   En ce sens, un point de rassemblement des chargés d'évacuation par secteur peut être défini afin de récupérer le brassard à porter.

   Pour deux chargés d'évacuation la règle sera la suivante : le 1er brassard à prendre est celui de « serre-file ». Le deuxième arrivant sera forcément « guide file ».

4. **Rappels généraux à faire à tout le personnel**

   - Que faire lorsque l'on découvre un départ d'incendie : fumées suspectes, flammes…. ?
   - L'évacuation est immédiate (mettre en sécurité des équipements de travail, mettre terme à une conversation téléphonique même importante).
   - Fermer les portes derrière soi mais pas à clef.
   - L'évacuation se fait dans le calme.
   - Rejoindre immédiatement le point de rassemblement (on s'éloigne du bâtiment et on se met en sécurité).
   - **Se manifester au point de rassemblement auprès des chargés de recensement de son secteur**. Ne pas prendre sa voiture, ne pas évacuer vers un autre bâtiment. Attendre les consignes (évacuation définitive, réintégration des locaux, …).
   - **Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation.**
   - Les personnes à mobilité réduites (prestataires permanents) doivent être intégrées dans les formations « évacuation » en adaptant si besoin le message ou en insistant sur les consignes particulières pouvant les concerner.

5. **Rappels à faire aux chargés d'évacuation**

   - Mettre son brassard (identification, notamment au point de rassemblement et crédibilité des actions engagées/autorité).
   - Bien connaître les locaux pour être en mesure de modifier le cheminement d'évacuation s'il expose les personnes à un risque (exemple : incendie dans un hall principal) : **repérage des issues possibles et cheminements utilisables**.
   - Connaître la présence éventuelle de personne à mobilité réduite afin de s'assurer de leur prise en charge.

- Les chargés d'évacuation ne doivent pas hésiter à faire preuve de fermeté pour inciter le personnel à évacuer y compris s'il s'agit d'un hiérarchique et y compris si la communication téléphonique ou d'une tâche est très importante.

Un recyclage de la formation prenant en compte les modifications éventuelles de procédures et d'organisation est à faire.

6. Aspect matériel :

- Vérifier que les escaliers à monter pour évacuer la zone picking soient bien balisés et éclairés en l'absence d'éclairage normal. Si besoin renforcer l'éclairage de sécurité en ce point pour éviter les chutes lors de l'évacuation.
- Le balisage d'évacuation doit indiquer tout changement de direction et être effectif jusqu'à la sortie (absent au niveau des portes A et B, des escaliers).
- Une ampoule de BAES HS à l'étage (débouché du couloir vers pallier desservant mezzanine et zone compta).
- Des plans d'évacuation sont obsolètes (position du point de rassemblement par exemple) → à vérifier et à supprimer.
- L'accueil doit avoir l'information de l'alarme : blocage des accès ou gestion des véhicules (entrée dans une zone déterminée pour parking en sécurité). Ceci peut permettre en plus d'informer rapidement les équipes chargées de la levée de doute de la zone en alarme, sans qu'elles se déplacent à l'accueil.

7. Organisation (divers) :

- La consigne incendie devra être mise à jour pour intégrer les éventuelles modifications d'organisation. D'ores et déjà, il apparait que le schéma d'alerte ne correspond à la réalité. (+ problème de formalisme : exemple, ce ne sont pas les pompiers qui préviennent G. Limour).
- Déterminer qui peut donner l'ordre de réintégrer les locaux suite à évacuation et dans quelles conditions notamment s'il y a eu un début d'incendie (exigences de sécurité à respecter).
- Déterminer qui peut donner l'ordre de quitter le site
- Définir qui collecte l'ensemble des informations des différents secteurs de recensement pour consolidation.
- Positionner une personne à l'angle sud-est du bâtiment pour :
  - Pour gérer les flux éventuels de personnes et véhicules,
  - Pour empêcher l'accès au bâtiment évacué,
  - Pour diriger les personnes vers le point de rassemblement.